



DON'T WORRY
be happy

9, rue Jean Fischbach | L-3372 Leudelange

Tél.: +352 4761-1 | groupeLL@lalux.lu

www.lalux.lu

VOS AVANTAGES

VOUS VOUS ÊTES LANCÉ DANS LA VIE ACTIVE ET VOUS ÊTES DEVENU AVOCAT ?

LALUX en tant que partenaire de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg, vous accompagne tout au long de votre vie professionnelle et au-delà. En proposant une large gamme de couvertures personnalisables selon vos besoins, votre protection est garantie de manière optimale dans tous les domaines de votre métier.

En accordant beaucoup d'importance à la satisfaction de ses clients, le groupe a réussi à faire de LALUX une des marques les

▼
ÉTUDE KPMG sur l'expérience client
LALUX marque préférée 2020,
tous secteurs confondus



▼
ÉTUDE TNS Ilres
Clients qui recommandent la marque

96%

▼
ÉTUDE INTERNE
Clients satisfaits de la gestion des sinistres

98%

DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE AGENT

GILLES JUNGLUTH - AGENT GÉNÉRAL

Grâce à son expertise, votre agent LALUX se tient à votre disposition. Il vous fournira un conseil personnalisé et répondra au mieux à toutes vos questions tant en matière d'assurance que de prévoyance. Votre entreprise, vos biens et vous-même êtes protégés contre les dommages, les risques et leurs conséquences.



gilles.jungbluth@agence.lalux.lu

Tél.: +352 26 45 85 08

Adresse:

178, rue de Reckenthal

L-2410 Strassen

LES ASSURANCES UTILES POUR LES MEMBRES CJBL

Protégez vos biens et votre RC avec easyPROTECT | PRO

GARANTIES BIENS AU CHOIX

Bâtiment et Bureau

Incendie, Vol, Bris de glaces

Dégâts des eaux, Périls climatiques

Équipements professionnels

Tout risque matériel bureautique, informatique et professionnel

Pertes financières dues au chômage commercial

GARANTIES AUTO AU CHOIX

Responsabilité Civile et Protection Juridique

Incendie, Vol, Bris de glaces

Collision avec un animal errant

Forces de la nature

Dégâts matériels Casco

Ces couvertures sont prévues dans les limites des Conditions Générales et Particulières du contrat d'assurances.

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION ET PROTECTION JURIDIQUE

Grâce à **easyPROTECT PRO**, vous profitez de la garantie **Responsabilité Civile Exploitation** qui couvre les dommages matériels et corporels causés à des tiers par vous, vos associés et vos collaborateurs au cours de l'exercice de votre profession.

RESPONSABILITÉ CIVILE DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

La **Responsabilité Civile Dirigeants d'Entreprise** couvre votre défense civile et pénale lorsque celle-ci est mise en cause. Protégez votre entreprise et votre patrimoine contre les conséquences de la Responsabilité Civile que vous pouvez encourir à l'égard des tiers dans l'exercice de votre fonction en tant que dirigeant. Il peut s'agir d'une faute dans les relations d'affaires, de rétention d'information, de concurrence déloyale ou d'une faute dans les conditions de travail de l'entreprise.

Protégez votre santé avec DKV Luxembourg

Votre protection, ainsi que celle de votre famille est votre priorité pourtant il existe souvent des frais médicaux qui ne sont pas ou ne sont que partiellement couverts par votre assurance maladie légale. C'est pourquoi **DKV Luxembourg** en partenariat avec la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg a conclu un Contrat Groupe de type facultatif avec effet au 1^{er} mai 2018. Ce dernier est accessible aux **résidents luxembourgeois** ainsi qu'aux **frontaliers**.

LE CONTRAT GROUPE EN DÉTAIL

Le **Contrat Groupe** prévoit une couverture d'assurance complémentaire santé unique comprenant les produits **EASY HEALTH**, **BEST CARE** et **TRAVEL**.

EASY HEALTH

- Remboursement intégral (100 %) des frais d'hospitalisation (sans paiement anticipé par la CNS)
- Hospitalisation en première classe
- Prise en charge des lunettes et lentilles de contact
- Remboursement majoré des frais d'orthodontie, prothèses dentaires, couronnes et inlays
- Thérapie alternative disponible
- Accès aux soins de kinésithérapie
- Remboursement des médicaments prescrits sous ordonnance

TRAVEL

- Une protection pour vous prémunir de frais de maladie imprévus pendant vos séjours à l'étranger jusqu'à 100% des frais remboursables
- Rapatriement au pays d'origine en cas de nécessité médicale

BEST CARE

L'assistance immédiate en cas d'urgence et de maladie grave, qui vous garantit un rendez-vous dans les 5 jours ouvrables chez un spécialiste.

OFFRE EXCLUSIVE POUR LES MEMBRES CJBL

Adultes (à partir de 20 ans) : 71 € par mois pour **EASY HEALTH**, **BEST CARE** et **TRAVEL** (+ 4 % d'impôts)

Enfants (0 à 19 ans) : 21 € par mois pour **EASY HEALTH**, **BEST CARE** et **TRAVEL** (+ 4 % d'impôts)

Renseignez vous auprès de l'Agent Général Gilles Jungbluth pour les modalités de souscription.

Protégez votre pension avec lalux-Safe Future

lalux-Safe Future est le régime complémentaire de pension pour les indépendants et les professions libérales. Cette solution d'assurance vous permet de **sécuriser votre avenir** et de **profiter d'avantages fiscaux** importants. Les primes sont déductibles au titre des dépenses spéciales jusqu'à **20% de vos revenus professionnels**.

lalux-Safe Future vous propose une solution adaptée à vos besoins :

- Vous définissez librement le montant de votre capital retraite ainsi que les garanties risques (Décès, Invalidité et/ou Accident).
- Vous choisissez le support d'investissement de vos primes (fonds d'investissement, rendement garanti ou mixte).
- Vous adaptez le montant de votre prime chaque année sans pénalisation.

FISCALITÉ AVANTAGEUSE

Jusqu'à 20% de vos revenus professionnels sont déductibles : impôt de 20,9% sur la prime versée. En contrepartie, les prestations versées sont libres d'impôt sur le revenu au Luxembourg.

easyLIFE | PENSION

Vous pouvez compléter votre plan d'épargne par **easyLIFE Pension**, dont les primes sont déductibles séparément.

easyLIFE Pension vous propose deux formules de prévoyance-retraite en fonction de vos attentes :

- **FORMULE SÉCURITÉ** qui vous assure une épargne garantie.
- **FORMULE PERFORMANCE** si vous préférez faire fructifier votre capital retraite grâce aux résultats de fonds d'investissement.

Peu importe votre formule :

- Afin de vous sentir toujours libre, vous pouvez épargner à votre rythme à partir de 25 € par mois et vous pouvez ajuster les montants des primes quand vous le souhaitez.
- Les primes sont déductibles fiscalement à hauteur de 3 200 € par an et par contribuable. Votre économie peut même atteindre 45% de la prime investie en fonction de vos revenus.
- À l'échéance, votre épargne est disponible sous forme de capital, ou de rente viagère mensuelle ou bien même sous forme de mix capital et rente.